

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1063 - page 1005

54 - Meurthe-et-Moselle

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Toul.
FOYER RURAL DE GEMONVILLE.

Objet : l'association doit être un élément important d'animation et de développement de la vie en société et favoriser toute initiative collective visant à créer des liens avec des personnes ; ses activités sont de nature à associer en fonction de leurs préoccupations tout public et en particulier les jeunes ; encourager l'innovation, l'éducation des personnes et les actions d'éveil au développement rural, en mettant à la disposition de la population un centre de rassemblement des informations pouvant devenir un véritable centre de ressources et de réflexion.

Siège social : 43, quai de l'aroffe, 54115 Gémonville.

Date de la déclaration : 20 février 2015.